

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N°37

OBJET :		COMMISSION D'INDEMNISATION DES TRAVAUX PUBLICS (CIATP) - MODIFICATION	
Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	40	43	8 juillet 2020

L'an Deux Mille vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès à Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. PEREZ, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoint
Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. ARIAS, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, M. BELMAS, Mme RIVEL, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, Mme LARROUX conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Par délibération en date du 28 mars 2013, une commission d'indemnisation amiable de travaux publics (CIATP) a été créée. Celle-ci, peut être activée lorsqu'un chantier est réalisé par la Ville en qualité de maître d'ouvrage.

Les délibérations du Conseil Municipal ont fixé les modalités de composition et désigné nominativement ses représentants au sein de cette instance ; un arrêté municipal reprend cette composition, et désigne également les membres ayant voix délibératives et ceux qui ont voix consultatives.

La délibération du 17 avril 2014 a fixé la constitution de la CIATP à 2 titulaires et 2 suppléants pour la majorité et 2 titulaires et 2 suppléants pour les membres de l'opposition.

Cependant, la délibération fixant cette composition doit faire l'objet d'une actualisation pour permettre de prendre en compte les changements intervenus dans les organismes membres.

Il convient donc de désigner des représentants du Conseil Municipal :

Titulaires :

- Monsieur Lélis BLASQUEZ
- Monsieur Jean-Pierre LECINA
- Madame Tamara RIVEL
- Monsieur Xavier BIGOT

Suppléants :

- Monsieur Didier CAMBON
- Monsieur David BUSTOS
- Monsieur Michel MOLHERAT
- Madame Ingrid JULIEN

Après désignation par leur institution, un arrêté municipal complètera nominativement la CIATP en intégrant les représentants :

Avec voix délibératives :

- Président et Vice-Président désignés par le Tribunal Administratif,
- Un titulaire et un suppléant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Un titulaire et un suppléant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Un titulaire et un suppléant de l'Office du Commerce et de l'Artisanat du Carcassonnais.

Avec voix consultatives :

- Des fonctionnaires de la Ville de Carcassonne

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir approuver la nouvelle constitution de la Commission d'Indemnisation amiable des travaux publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib16072037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Le Maire
Gérard LARRAT

